

**CONSEIL MUNICIPAL
DE BAUGE**

REUNION DU 23 MARS 2009

PROCES VERBAL



L'an deux mil neuf, et le lundi 23 mars à 20H30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe CHALOPIN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur ERGAND Joseph, Madame SAMSON Annette, Monsieur CULLERIER Jean-François, Madame MARTIN Marie-Jeanne, Monsieur BOYEAU Jackie, Madame BOULETREAU Marie-Odile, Monsieur LE DROGO Jean-Louis : adjoints.

Madame LANTSOGHT Colette, Messieurs CONRARDY Jean-Yves, SAINTE Dominique, GROSBOIS Alain, Madame NAULET Nicole, Monsieur BREVET Jean-Luc, Mesdames RAIMBAULT-NAULET Christine, LEROUX Géraldine, NOUCHET Vanessa, Messieurs RAFFI Guy, WASNER Dominique, Mesdames GOURDON Anne-Marie, TRILLON Elisabeth, Monsieur BLAISONNEAU Alain, Madame BOUCHEREAU Marie-Claude : conseillers municipaux.

Etaient excusés et représentés :

Madame HERVE Martine par Madame LANTSOGHT Colette
Monsieur RENOU Franck par Monsieur GROSBOIS Alain
Monsieur GROSBOIS Pascal par Monsieur CULLERIER Jean-François

Etait absente :

Madame GAUTHEUR Angélique

Monsieur SAINTE Dominique a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, Madame la Directrice Générale des Services fait l'appel des conseillers municipaux juniors.

Monsieur le Maire propose d'interventir les points de l'ordre du jour afin d'intéresser le conseil municipal des jeunes. Le conseil municipal accepte.

Monsieur RAFFI demande, à l'alinéa 4 de la page 11/32, que les mots « écartés à » soient remplacés par « ventilés dans ».

Madame BOUCHEREAU demande que soient remplacés, page 6/32, alinéa 3, les mots « qu'elle représente » par « Arts et Musique ».

Elle demande par ailleurs, que les mots, page 16/32, alinéa 5, « émet la même remarque pour le projet du vestiaire tribune au stade Beauregard » soient supprimés.

Le procès verbal de la séance du 09 février 2009 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mademoiselle MILLION Audrey présente les projets du conseil municipal des jeunes :

« Depuis notre élection nous avons fait 3 groupes de travail : Aménagement, Parcours santé et une journée sans voiture.

A ce jour, le **groupe aménagement** réfléchit sur le projet de sensibiliser les conducteurs mal stationnés. Nous avons pris des photos. Nous aimerions prendre contact avec la gendarmerie pour se renseigner sur quelle animation pourrait être mise en place. Nous avons aussi demandé de la documentation à l'assurance Axa et nous recherchons à présent auprès des écoles de conduite.

Le **groupe du parcours** santé a fait l'état des lieux de celui encore présent (photos, plan). Ils ont remarqué les éléments manquants. Ils ont aussi pris contact avec M. Bellessor qui a fourni des adresses de site internet sur de nouvelles structures.

Pour finir, le **groupe d'une journée sans voiture**. Les conseillères ont rencontré MME Trillon (membre de l'association Ecologique de Baugé) et MME Catheau (présidente de l'association « Intrépide Angers Roller ») qui ont su répondre à leurs questions pour l'organisation d'une randonnée skate-vélos-roller. Elles envisagent de rencontrer l'association Baugeoise Localyptus afin de faire une réunion d'organisation. Elles ont aussi rencontré la bibliothécaire pour chercher des Cds de type « ambiance nature » pour pouvoir les diffuser dans la ville. »

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu pour établir des projets, donner des idées et que la tâche des jeunes est importante. Il souligne qu'il s'agit d'un trait d'union entre les jeunes et le conseil des adultes.

Monsieur le Maire salue le travail de Martine BODIN pour son assiduité, sa présence et son investissement auprès des jeunes.

Madame TRILLON souhaite souligner le dynamisme et les idées des jeunes.

1) Plan de circulation – Présentation du secteur sud du centre ville

Monsieur le Maire présente le plan de circulation du secteur sud du centre ville.

STOP	Impasse Chopinière
	Chemin des Epinettes
	Chemin de la Gandonnerie
	Chemin du Moulin de fougères

CEDER LE PASSAGE	Carrefour Beau Site Bilange
-------------------------	-----------------------------

SENS UNIQUE	Rue St Michel de la Mairie jusqu'à rue Baraton
	Rue de la Fontaine de Victor Hugo jusqu'à rue Valboyer

Monsieur WASNER fait observer qu'il avait demandé qu'il y ait au moins un trottoir dans cette rue.

Monsieur le Maire répond que ces travaux se feront dans un second temps afin d'expérimenter le stationnement car la rue est peu large.

Monsieur le Maire fait remarquer que suite aux travaux réalisés dans la résidence de la Girouardière, il sera mis en place un stationnement en quinconce.

SENS UNIQUE	Rue St Michel de la Mairie jusqu'à rue Baraton
	Rue de la Fontaine de Victor Hugo jusqu'à rue Valboyer
	Rue du Collège de G. Clémenceau jusqu'à rue des Remparts (aménagement provisoire)

Monsieur WASNER signale que le flot de véhicules va sortir sur la déviation, et que le carrefour est dangereux

Monsieur le Maire indique que cet aménagement sera provisoire et que la vitesse des véhicules sur la déviation sera probablement ralentie par la création du giratoire.

Madame BOUCHEREAU fait observer que les personnes qui avaient l'habitude de prendre cette rue risquent de prendre la rue de la Paix.

Madame NOUCHET demande s'il serait possible de prévoir un second passage piéton devant la salle des arts martiaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative

SENS INTERDIT	Rue du Pont des Fées dans les 2 sens avec accès riverains de la rue Lemaignan
	Rue du Temple vers rue St Michel

PRIORITE	Passage du pont rue du Pont des Fées de la rue Boileau vers la route de Tours
-----------------	---

MIROIR	Sortie Rue Croix Verte en face du stop coté rue Colasseau
	Sortie Gendarmerie

Madame GOURDON fait part de sa surprise quant à la pose de miroirs alors que Monsieur GROSBOIS Alain avait indiqué que ces aménagements étaient dangereux.

Monsieur le Maire précise qu'il est préférable de voir quelque chose plutôt que de ne rien voir du tout.

2^{ème} PHASE - Peinture Routière semaine 18 ?

PEINTURE STATIONNEMENT	Rue St Michel coté Impair (à droite en montant)
	Rue Baraton coté Pair (à droite en descendant)
	Rue Pasteur en quinconce (après travaux de voirie)

3^{ème} PHASE - Travaux de Voirie septembre - octobre

REFECTION VOIRIE	Elargissement Entrée de Ville angle rue du Collège avec rue G. Clémenceau
	Suppression jardinière au stop de la Fontaine du Roi René et réfection angle du trottoir
	Enrobé rue Pasteur
	Enrobé rue de la Tonnellerie
	Enrobé lotissement Guérin des Fontaines

Monsieur le Maire indique qu'il reste à évoquer le plan de circulation sur le haut de la ville.

Madame LEROUX demande que soient prévus des emplacements de stationnement dans la rue de la Paix.

Maxime BOYEAU, jeune conseiller, demande si la commission a pensé installer des pistes cyclables.

Monsieur le Maire répond à Maxime que le CAUE a été consulté sur ce point. Il ajoute que le CAUE a informé qu'une largeur de rue était indispensable pour concilier les pistes cyclables, les trottoirs et la voie de circulation. Il ajoute que techniquement, il est difficile de les mettre en place dans les rues de Baugé car il faut une largeur spécifique et le risque est que les vélos croisent les véhicules, ce qui serait dangereux pour les cyclistes.

Une jeune conseillère demande si une limitation de vitesse va être mise en place route de la Flèche.

Monsieur le Maire précise que la route de la Flèche va probablement voir des aménagements spécifiques avec l'installation d'un giratoire en entrée de ville. Il précise qu'une réflexion est engagée sur l'aménagement de la zone entre les deux giratoires avec l'installation éventuelle de pistes cyclables.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les propositions de plan de circulation.

2) Finances - Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Premier Adjoint, informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier Municipal sollicite, en l'absence de possibilité de recouvrement, l'admission en non-valeur des produits suivants : location de la salle « Isabelle de Lorraine » au CRA le 19/06/2006 pour 112,50 € par la SAS AUPALINE FRANCE déclarée en liquidation judiciaire le 06/12/2006.

En l'absence de possibilité de recouvrement avérée du fait du jugement de liquidation judiciaire, la commission a émis un avis favorable à l'admission en non valeur de la somme de 112,50 € due par la SAS AUPALINE FRANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'admission en non valeur de la sommes de 112,50 € due par la SAS AUPALINE FRANCE ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

3) Finances - Taux des taxes locales

Monsieur le Premier Adjoint, précise à l'Assemblée que le budget primitif pour l'année 2009 a été voté avec un équilibre des recettes et des dépenses tout en maintenant les taux des impôts locaux.

En conséquence, la reconduction des taux d'imposition est proposée :

- Taxe d'habitation	9,31 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,90 %
- Taxe professionnelle	9,90 %

La commission a émis un avis favorable à la fixation de ces taux pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les taux d'imposition des 4 taxes directes locales, à savoir :
 - Taxe d'habitation 9,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,98 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 31,90 %
 - Taxe professionnelle 9,90 %
- MANDATE ET AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

4) Finances - Assurance du personnel - résiliation du contrat en cours et adhésion au contrat Centre de Gestion 49

Monsieur le Premier Adjoint, informe l'Assemblée que les risques statutaires des agents de la ville sont actuellement couverts par une assurance souscrite près de la compagnie GROUPAMA. La couverture de certains risques, maternité, paternité, maladie ordinaire et accident de la vie privée, ..., n'avait pas été retenue, lors du dernier appel d'offre, compte tenu d'un rapport cotisation-coût jugé défavorable par la société de conseils PROTECTAS sur la période de référence. L'assurance actuelle, au taux global de 3,50 %, ne couvre donc que les risques accident du travail, maladie professionnelle, décès, maladie longue durée des agents affiliés à la CNRACL. Les agents relevant de l'IRCANTEC sont exclus.

Par décision du 11/02/2008, le conseil municipal a décidé de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine et Loire pour la couverture des risques à compter du 01/01/2009. Le Centre de Gestion a retenu en assurance groupe, pour les 3 ans à venir, les années 2009, 2010 et 2011, l'offre présentée par la compagnie CAPAVES, via le cabinet CACEP.

Les cotisations aux taux de 3,80 % pour les agents CNRACL et 1,14 % pour ceux IRCANTEC, couvrent l'ensemble des risques, dont particulièrement ceux actuellement exclus dans le contrat en cours GROUPAMA, et ce avec des délais de carence plus favorables que les conditions actuelles, soit 10 jours fermes calculés sur l'année médicale en cas d'arrêt suite à un accident de travail et 30 jours suite à maladie ordinaire. Consulté à nouveau, le cabinet PROTECTAS a, par courrier du 09 /01/2009, jugé « que la proposition du Centre de Gestion serait financièrement plus intéressante pour la ville que le contrat actuel », pour un surcoût de cotisations d'environ 1 800 € pour les agents CNRACL et 2 600 € pour ceux IRCANTEC.

Le résultat définitif de la consultation ainsi que la décision du Centre de Gestion n'ont été portés à la connaissance de la ville que le 18/11/2008, date postérieure à celle limite du préavis de résiliation de 4 mois auprès de GROUPAMA. En conséquence, l'adhésion de la ville au contrat groupe du Centre de Gestion qui n'a pas pu être mise en place au 01/01/2009, est proposée à compter du 01/01/2010.

La commission a émis un avis favorable à l'adhésion de la ville, à compter du 01/01/2010, au contrat groupe CAPAVES souscrit par le Centre de Gestion de Maine et Loire, pour une couverture plus complète des risques statutaires du personnel, selon les taux de 3,80 % et 1,14 % de cotisation sus indiquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion de la ville, à compter du 01/01/2010, au contrat groupe CAPAVES souscrit par le Centre de Gestion de Maine et Loire, pour une couverture plus complète des risques statutaires du personnel, selon les taux de 3,80 % et 1,14 % de cotisation sus indiquées ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

5) Finances - F.C.T.V.A. - mesure du plan de relance de l'économie relative au versement anticipé

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, Monsieur le Premier Adjoint, précise à l'Assemblée qu'une des mesures concerne le versement anticipé du Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée, (FCTVA), en contrepartie d'une augmentation des investissements.

Pour bénéficier de cette ressource financière dès le budget 2009, les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget primitif 2009 doivent être supérieures à la moyenne des dépenses constatées entre 2004 et 2007, soit 2 014 619 € pour la ville de Baugé. A cet effet une convention doit être conclue entre la ville et le représentant de l'Etat avant le 15 avril.

Dans ces conditions, le versement complémentaire du FCTVA qui pourra être perçu cette année a été évalué à plus de 300 000 €. Aussi, il est proposé d'inscrire cette somme au budget supplémentaire 2009 pour le financement de nouvelles opérations ou d'opérations qui n'ont été que partiellement inscrites au budget primitif : voiries, giratoire route d'Angers, vestiaires et tribune sur le stade ...

Enfin, dès lors que les engagements auront été tenus, la ville pourra obtenir, de façon pérenne, le versement du FCTVA en n+1, au lieu de deux actuellement.

La commission a émis un avis favorable à la signature, par monsieur le Maire, d'une convention avec le représentant de l'Etat par laquelle la ville s'engage à réaliser en 2009 des investissements pour un montant supérieur à celui de référence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M ERGAND,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 014 619 € ;
- DECIDE d'inscrire au budget de la commune de Baugé 2 387 092 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 18,48 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Baugé s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

6) Finances - Logement d'urgence - fixation du loyer

Monsieur le Premier Adjoint, informe l'Assemblée qu'en vue de permettre le relogement immédiat de personnes qui, pour diverse raisons, sont brutalement privées de leur logement, la ville a décidé de prendre en location un appartement à l'office d'HLM Val de Loire. Ce logement, appelé d'urgence, a été meublé par la ville. Le loyer mensuel actuellement acquitté à l'office est de 255,43 €. Une évaluation de l'ensemble des charges locatives a été chiffrée par comparaison avec des logements de même type à 102 € par mois, charges auxquelles il convient d'ajouter la taxe d'habitation évaluée à 300 €, soit une incidence mensuelle de 25 €. Le coût global mensuel pour la ville peut ainsi être estimé à 382 €.

En conséquence, il est proposé, dans l'attente de la connaissance du coût réel des charges, un loyer mensuel charges incluses de ce montant. Une révision pourra être effectuée sur les bases du coût réel.

La commission a émis un avis favorable à la fixation du loyer mensuel toutes charges incluses à 382 €, les occupations d'une durée inférieure faisant l'objet d'une facturation au prorata du temps de présence.

Monsieur RAFFI souligne que si les personnes sont dans des situations financières difficiles elles pourront adresser une demande au CCAS.

Monsieur BLAISONNEAU demande le type de logement.

Monsieur le Maire répond que c'est un studio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE la fixation du loyer mensuel toutes charges incluses à 382 €, les occupations d'une durée inférieure faisant l'objet d'une facturation au prorata du temps de présence ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

7) Finances – Budget Primitif 2009 - Décision modificative n°1

Monsieur le Premier Adjoint, précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget primitif, en section d'investissements, pour la prise en compte :

- ✓ en dépenses, de l'affectation exacte de plusieurs montants d'amortissements de subvention ainsi que de la correction d'une erreur matérielle relative aux travaux d'aménagement de la rue de la Croix Verte et de maîtrise d'oeuvre de la salle des arts martiaux.
- ✓ en recette, de subventions supplémentaires à hauteur de 26 695,00 € pour assurer l'équilibre financier.

Suivant la récapitulation ci-dessous :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Opération	Fonction	Contrôle	Libellé	Montant
13911	301	01	040	Subvention d'équipement transférable Etat et Etablissements Nationaux	- 5,00 €
2188	301	822	041	Autres Immobilisations corporelles – TR	- 1 000,00 €
2188	301	0208	041	Autres Immobilisations corporelles – TR	- 5 954,00 €
2188	301	4140	041	Autres Immobilisations corporelles – TR	- 8 300,00 €
2188	301	821	041	Autres Immobilisations corporelles – TR	- 500,00 €
2188	301-0	822	040	Autres Immobilisations corporelles – TR	+ 1 000,00 €
2188	301-0	0208	040	Autres Immobilisations corporelles – TR	+ 5 954,00 €
2188	301-0	4140	040	Autres Immobilisations corporelles – TR	+ 8 300,00 €
2188	301-0	821	040	Autres Immobilisations corporelles – TR	+ 500,00 €
21534	301	912	040	Réseaux d'électrification – TR	+ 90,00 €
2138	301	8230	040	Autres Immobilisations corporelles – TR	+ 5 460,00 €
2313	304	824	304	Constructions – Aménagement rue de la Croix Verte	+ 21 000,00 €
21318	388	414	388	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 150,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
1338	392	4121	392	Autres fonds affectés à l'équipement transférable	+ 10 000,00 €
1313	394	822	394	Subvention transférable Département	+ 16 695,00 €
Total :					0,00 €

La commission a émis un avis favorable à cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la décision modificative n°01/2009 du Budget ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

8) Finances – Demandes de subvention – Association Les Cahiers du Baugeois et Collège Châteaucois

Monsieur le Premier Adjoint, présente à l'Assemblée deux demandes de subvention :

- Association Les CAHIERS DU BAUGEOIS

L'association « Les Cahiers du Baugeois » publie régulièrement dans sa revue du même nom des articles faisant la promotion de notre ville en rappelant et décrivant la richesse de notre patrimoine ainsi que celui de nos communes voisines. Baugé se retrouve ainsi souvent valorisée par la diffusion et le rappel, aux habitants ainsi qu'aux touristes, de l'histoire de toute la région baugeoise.

Une aide financière est sollicitée pour permettre l'équilibre des comptes de l'association dont le budget est bien modeste, la poursuite de la publication et l'amélioration du site internet pour un meilleur accès.

Compte tenu de l'intérêt des recherches effectuées ainsi que de l'impact de la promotion de notre ville et de la région, la commission a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 100 €, en sollicitant en contrepartie la réception d'un exemplaire de la revue en mairie.

Monsieur RAFFI fait observer que la commune pourrait acheter un abonnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 100 € à l'Association Les CAHIERS DU BAUGEOIS en contrepartie la réception d'un exemplaire de la revue en mairie ;
- MANDATE ET AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

- Collège Châteaucoin

Dans le prolongement de la manifestation en souvenir de la Déportation qui se déroulera à Baugé du 24/04 au 02/05, le collège Châteaucoin a organisé, en collaboration avec Mme CABRILLAC, une visite pour une cinquantaine d'élèves de 3^{ème}, du camp du Struthof.

Mme Le Principal sollicite une aide financière de la ville.

Les élèves étant originaires des différentes communes du canton, c'est toujours la Communauté de Communes qui prend en charges les aides financières pour les actions du collège.

La commission a donné un avis défavorable à l'attribution d'une subvention par la ville du fait de la compétence de la CCCB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- REFUSE l'attribution d'une subvention au Collège Châteaucoin pour la visite du camp du Struthof par une cinquantaine d'élèves de 3^{ème} ;

9) Information sur les projets privés d'une zone commerciale, route d'Angers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets présentés par des investisseurs privés et portant sur l'aménagement d'une zone commerciale route d'Angers.

Madame GOURDON demande si Monsieur le Maire connaît le type de commerce.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'activités textile, chaussures, puériculture, bricolage.

Madame GOURDON demande si Monsieur le Maire pense que la population de Baugé cessera d'aller sur le Flèche.

Monsieur le Maire indique qu'il n'en a pas la certitude mais si rien n'est fait cela n'empêchera absolument pas les fuites commerciales vers la Flèche.

Monsieur le Maire indique que la zone de chalandise est de 25 000 habitants, il ajoute qu'il est certain que les enseignes sont intéressées par Baugé. Il précise toutefois, qu'il n'y a aucune certitude que les clients cessent de partir de Baugé mais pour éviter cela il faudra de bonnes enseignes.

Madame GOURDON précise que celles qui existent devraient faire en sorte de retenir leur clientèle.

Monsieur CONRARDY souligne que les types de commerce qui vont s'installer n'existent pas à Baugé. Il ajoute que l'important est d'assurer la vie et la pérennité d'enseignes qui ont pignon sur rue.

Madame TRILLON souhaiterait connaître la réaction des restaurants rapides installés actuellement sur Baugé et si la commune peut avoir une influence sur l'esthétisme des locaux commerciaux. Elle ajoute qu'elle trouve dommage de faire cette zone commerciale alors que des commerces du centre ville ferment. Elle poursuit en indiquant qu'il aurait mieux valu aider les commerces qui ferment, à trouver des repreneurs.

Monsieur le Maire répond qu'il ne ménage pas ses efforts pour retrouver des commerçants dans le centre ville. Il précise néanmoins qu'il peut y avoir de nombreuses raisons pouvant expliquer des fermetures de commerce. Il souligne qu'il y a quelques vitrines vides et qu'il fait tout son possible pour les remplir.

Il ajoute qu'il faut mesurer les effets de la loi LME, qui autorise les implantations de zones commerciales dès que la propriété privée a satisfait aux obligations légales et ce sans avoir pris l'avis du maire.

Le principal objectif est d'éviter l'installation de commerces directement concurrents de ceux qui existent dans le centre ville.

Quant à l'esthétisme, Monsieur le Maire indique que la zone commerciale est située en sortie de ville et que par conséquent, la ZPPAUP s'applique. De ce fait, l'architecte des Bâtiments de France va être consulté et il sera extrêmement vigilant quant à l'esthétisme notamment. Il souligne, en outre, que l'esthétisme actuel est loin d'être parfait. Il note que la station va être enlevée et dépolluée.

M RAFFI demande si le projet de zone commerciale est en cohérence avec l'étude commandée par la chambre de commerce.

Monsieur le Maire indique que l'étude de la CCI ne porte pas uniquement sur cette zone. Il précise que seule deux questions de l'enquête portent sur la zone commerciale et que le reste de l'enquête porte sur l'attractivité du centre ville et comment faire pour le rendre encore plus attractif.

Il fait observer que Baugé se situe dans les 5 dernières villes du département où demeurent des possibilités d'évolution du commerce.

Il ajoute que l'étude de la chambre de commerce va formuler des propositions sur l'aménagement du centre ville ou sur des manifestations, et rappelle que les actions pourront alors être financées par le FISAC.

Il ajoute qu'il compte beaucoup sur le caractère qualitatif de l'étude et ainsi que sur les propositions qui vont être faites.

10) Giratoire route d'Angers – présentation du projet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du giratoire route d'Angers, établi en concertation avec l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général de Maine et Loire est prêt à financer à 50 % le coût des travaux, en outre il ajoute qu'une participation voie et réseaux va être instaurée pour l'aménagement de ce giratoire.

Monsieur WASNER s'étonne que ce projet n'ait pas été fait plus tôt.

Monsieur le Maire indique que le projet date de 2006 et a été relancé à l'issue des élections.

Monsieur RAFFI souligne le changement d'attitude de la municipalité, à savoir de reprendre à son compte la sécurité du collègue Châteaucain est une bonne chose.

Monsieur le Maire souligne que la mise en œuvre du giratoire n'est qu'une partie de la sécurisation du collègue, puisque l'aménagement de l'avenue de Paris constitue un autre projet.

Madame BOUCHEREAU souligne que Monsieur le Maire a reproché à ses prédécesseurs, sur le projet ALDI, de ne pas avoir sollicité de financement des investisseurs privés.

Monsieur le Maire fait observer que sur le projet « ALDI », la différence était énorme dans la mesure où la ville était propriétaire du terrain. De ce fait, la ville aurait dû imposer certaines clauses dans l'acte de vente

A l'issue de ce large débat, le projet de giratoire est approuvé à l'unanimité.

11) Comité Consultatif « Urbanisme » – candidature de M. NEUVILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une candidature de M NEUVILLE afin d'intégrer le comité consultatif « urbanisme ».

Monsieur le Maire propose d'accepter la candidature de M. NEUVILLE.

Il appartient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'intégrer M. NEUVILLE au comité consultatif « urbanisme ».
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

12) Renouvellement de l'adhésion au portail « achatspublics49 »

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a souscrit depuis le 1^{er} janvier 2007 un abonnement au portail Internet départemental « achatspublics49 » pour l'hébergement de ses annonces de marchés publics de 20 000 à 206 000 € H.T., passés selon la procédure adaptée.

Ce portail, géré par l'association ICP, créée par les associations des maires de la Mayenne et de Maine et Loire, fonctionne depuis le 1^{er} Juillet 2005 et est consulté régulièrement par les entreprises (298 entreprises ont demandé à recevoir par courriel les annonces les concernant et le site est visité 4000 fois en moyenne par mois).

Il est proposé au conseil de poursuivre l'adhésion de la commune à ce service, moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 184 € pour 2009, incluant la publication d'un nombre illimité d'annonces et le bénéfice d'une assistance technique, notamment pour la mise en ligne des annonces.

Monsieur RAFFI demande où est publiée la liste des marchés publics 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le renouvellement de la souscription de la commune au portail « achatspublics49 » aux conditions proposées, donnant droit à une utilisation illimitée du service et à une assistance technique. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de Maine et Loire afin de formaliser l'accord de la commune ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

13) Rapport Annuel eau et assainissement – exercice 2007

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995 ;
Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 ;
Vu la circulaire n°97-27 du 2 juin 1997 ;
Vu la circulaire n°2001-29 bis ;

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport annuel de l'exercice 2007 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi par le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Agglomération Baugeoise.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport (*en annexe*).

14) Modification des limites territoriales entre les communes de la Lande-Chasles et de Cuon

Monsieur le Maire informe le conseil que les conseils municipaux des communes de Cuon et de la Lande-Chasles ont sollicité une modification des limites de leur territoire, ce qui a pour effet de modifier les limites cantonales. A ce titre, le Préfet de Maine et Loire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet qui a pour but de transférer des parcelles de terrains inhabités du territoire de la commune de Cuon vers le territoire de la commune de la Lande-Chasles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE un avis favorable à la modification des limites territoriales entre les communes de la Lande-Chasles et de Cuon dans le sens énoncé par Monsieur le Préfet de Maine et Loire ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

15) Personnel – Ecole de Musique – modification des horaires des professeurs de musique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 15 septembre 2008 créant les postes de professeurs de musique. Compte tenu des inscriptions 2008-2009 et des interventions musicales au groupe scolaire « l'Oiseau Lyre », il y a lieu de procéder à des modifications des horaires, de la manière suivante :

Thème	DCM 15/09/08 Temps de travail par semaine	Temps de travail hebdomadaire proposé	Interventions Musicales au groupe scolaire (pour l'année 2008-2009)
Saxophone	1 h		18 h
Choraline, Piano	2 h 30		
Flûtes	6 h 30		19 h 30
Violoncelle	2 h 30		
Piano 1	1 h 30		
Chorégraphie Spectacle	1 h 30		
Piano 2	13 h 30		19 h 30
Chant	4 h 45		
Guitare	4 h 30	2 h 30	
Trompette	7 h 00		
Clarinette	2 h 15		19 h 30
Percussions	1 h 15		19 h 30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les modifications des horaires des professeurs de musique pour l'année scolaire 2008-2009 ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

16) Personnel – Cours Municipaux de Théâtre - modification des horaires du professeur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 27 octobre 2008 créant un poste de professeur de théâtre. Compte tenu des inscriptions 2008-2009, il y a lieu de procéder à des modifications des horaires, de la manière suivante :

Thème	Temps de travail par semaine	Temps de travail par semaine proposé
Théâtre	2 h + 0h30 de préparation des cours	4 h + 0h30 de préparation de cours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la modification des horaires du professeur de théâtre à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

17) Personnel – Ecole de Musique – Jury d'Examen

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer les emplois occasionnels pour le jury d'examen de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

VU le décret n°88-145 du 15 janvier 1988 ;

- APPROUVE le tableau de création d'emplois occasionnels ci-dessous :

Création d'emplois occasionnels ou saisonniers

Nature des emplois créés	Nbre	Grade	IB	Durée et période de recrutement	Volume horaire maximum par agent	Nature des fonctions	Nature du besoin	Type de Contrat
--------------------------	------	-------	----	---------------------------------	----------------------------------	----------------------	------------------	-----------------

Culture et Festivités

Ecole de Musique	1	Professeur de Musique	Taux horaire suivant le 1 ^{er} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistiques	10/06/2009	3 h 30	Jury d'examen - piano	Occasionnel	CDD
	1			10/06/2009	2 h 30	Jury d'examen - flûte		
	1			10/06/2009	3 h	Jury d'examen - guitare		
	1			20/06/09	3 h 30	Jury d'examen - violon et violoncelle		
	1			20/06/09	2 h	Jury d'examen - chant		
	1			20/06/09	2 h	Jury d'examen - clarinette et saxophone		
	1			20/06/09	3 h	Jury d'examen - trompette		
	1			20/06/09	1 h 30	Jury d'examen - percussions		

- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tous documents à l'exécution de la présente décision.

18) Cours Municipaux d'Arts Plastiques – Règlement intérieur – modification de l'article 8

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 8 du règlement intérieur des cours municipaux d'arts plastiques en ces termes :

« ARTICLE 8 –

Les parents ont l'obligation de conduire leurs enfants jusqu'à la salle des cours pour s'assurer de la présence du professeur, *(la mention suivante est ajoutée :)* « *et de venir chercher les enfants à la fin des cours dans la salle de cours, n'étant plus sous la responsabilité du professeur* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la modification de l'article 8 du règlement intérieur des cours municipaux d'arts plastiques en ces termes :
« **ARTICLE 8 –**
Les parents ont l'obligation de conduire leurs enfants jusqu'à la salle des cours pour s'assurer de la présence du professeur, *(la mention suivante est ajoutée :)* « *et de venir chercher les enfants à la fin des cours dans la salle de cours, n'étant plus sous la responsabilité du professeur* »
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

19) Information sur la station biométrique

Monsieur le Maire donne quelques précisions quant à l'installation de la station biométrique. Il informe l'assemblée que de manière à ne pas faire de concurrence déloyale et à ne pas se substituer à l'initiative privée lorsqu'elle existe sur le territoire, la commune a décidé de ne pas maintenir l'installation de l'appareil photographique.

20) Comptes rendus commissions

Commission Culture - Souvenir des Déportés	9 Décembre 2008
Comité Solidarité - Téléthon	19 Décembre 2008
Comité Tourisme et Patrimoine	10 Janvier 2009
Comité Associations	19 Janvier 2009
Commission Culture - Souvenir des Déportés	Mardi 27 Janvier 2009
Comité Solidarité	Mercredi 28 Janvier 2009
Commission Communication	Mercredi 4 Février 2009
Commission Culture - Souvenir des Déportés	Mardi 3 Mars 2009
Comité Solidarité	Mercredi 4 Mars 2009
Commission Culture	Jeudi 5 Mars 2009
Commission des Affaires Sociales	Samedi 14 Mars 2009

COMMISSION CULTURE
REUNION DU 9 DECEMBRE 2008
COMPTE RENDU

ORGANISATION DE LA SEMAINE DU SOUVENIR DE LA DEPORTATION
DU 24 AVRIL AU 3 MAI 2009

Etaient Présents : Marie-Odile BOULETREAU, Joseph ERGAND, Françoise PALOMBA, Pierre FRESNEAU, Gérard GREGOIRE, Régine GREGOIRE, Paulette GEMIN, Marie-Cécile EFFRAY, Hélène CABRILLAC, Sylvie MORILLON

Etaient Excusés : Marie-Laure LEVEL, Gérard SAMSON.

Retour sur quelques points évoqués à la précédente réunion.

-Mme GEMIN propose de faire des lectures lors de l'exposition. Elles auront lieu le samedi 2 mai à 17h ;

-Pour sensibiliser le public, la programmation d'un film aura lieu la semaine qui précède le début des manifestations. Le 21 avril, une ou plusieurs séances seront proposées aux écoles et collèges, plus une séance tout public à 20h30.

-Des répétitions de chants pour les enfants auront lieu avec l'UMB à partir de mars.

Préparation de la soirée culturelle

Cette soirée aura lieu le jeudi 30 avril avec la participation de l'école de musique, la chorale Baugissimo, l'école de théâtre qui nous présenteront des chants, des poèmes, des lectures.

L'école St Joseph prépare des décors. (tentures avec des symboles de la déportation).

D'autres propositions sont attendues de la part des écoles et collèges.

Il faut trouver un coordonnateur, « un pilote » pour orchestrer cette soirée et un conteur pour l'animer d'un fil rouge évoquant la période de 1939 à 1945.

Pour préparer cette soirée, la prochaine réunion aura lieu le 27 janvier à l'hôtel de ville.

COMITE SOLIDARITE
REUNION DU 28 JANVIER 2009
COMPTE RENDU

Etaient Présents : Jannick GALLET, Philippe PIOU, Christiane DELATTRE, Annick ROGER, Fabienne MARTIN, Monique TUCHAIS, Christine RAIMBAULT, Dominique SAINTE.

Bilan téléthon

Positif

- ✓ L'investissement d'un nombre de bénévoles plus important que les années précédentes pour préparer les animations.
- ✓ Présence des jeunes motocyclistes, et des vieilles voitures.

Négatif

- ✓ Manque de participants aux jeux qui pourtant pouvaient intéresser plus de jeunes (activités sportives).
- ✓ Loto du foyer-logement : manque de concertation de la direction.

A revoir pour le prochain Téléthon

- ✓ Prévoir un lancer de ballons,
- ✓ Plus d'investissement des dirigeants des clubs sportifs,
- ✓ Manque de signalisation aux carrefours d'entrée de la ville,
- ✓ Voir pour sono.

Point sur alimentation

- ✓ Trop de fournisseurs, achats trop importants et inutiles. Revenir au fournisseur unique, comme les années précédentes.

Projets 2009

- ✓ Réunion préparatoire début septembre,
- ✓ Moins d'animations, mais mieux ciblées.
- ✓ Souhait de travailler avec la commission sociale pour organiser la semaine bleue.

Prochaine réunion

**Le Mercredi 4 Mars 2009
à 18 Heures
au Centre René d'Anjou**

Contact et projets avec Espace Amitié.

COMMISSION COMMUNICATION
REUNION DU 4 FEVRIER 2009
COMPTE RENDU

Etaient Présents : Jean-François CULLERIER, Dominique WASNER, Martine HERVE, Géraldine LEROUX, Jean-Luc BREVET, Franck RENO, Bernard BEGHIN, Véronique GOUNAUD.

Etaient Excusés : Pierre DELATTRE, Franck GUIBERT, Angélique GAUTHEUR.

Etait Absente : Chantal GUILLOT.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

Commission accueil :

Le guide pratique est maintenant prêt à être distribué avec le bulletin municipal. Le montage des feuillets dans chaque pochette a nécessité de nombreuses heures. Ce travail a été réalisé avec la collaboration de plusieurs bénévoles. A chaque rentrée, vers le mois de septembre, les mises à jour nécessaires seront effectuées. Géraldine LEROUX se chargera de ce travail et contactera l'imprimeur.

200 lettres ont été adressées aux nouveaux arrivants, 80 personnes ont répondu. Ce listing a été établi par le recouplement des listes électorales, des permis de construire et de la distribution des sacs jaunes. Il s'avère que cette dernière est la plus fiable. Un point sera fait chaque année vers la fin de septembre. La période de référence sera de décembre à novembre. Après un petit sondage réalisé auprès des nouveaux Baugeois, cette démarche et la documentation fournie sont très appréciées. La prochaine invitation des nouveaux arrivants est fixée au 27 novembre 2009.

Jean-François CULLERIER a demandé de faire la liste des artisans, commerçants et professions libérales etc., Madame Géraldine LEROUX, Messieurs Bernard BEGHIN et Pierre DELATTRE s'en occupent.

Les projets 2009 :

- ✓ Proposition : adresser un courrier aux familles à chaque naissance ou décès,
- ✓ Faire la communication sur le jumelage par un panneau installé par exemple à la mairie mentionnant l'origine du jumelage et situant la ville de kelsterbach,

- ✓ Améliorer les entrées de ville (fleurissement, aménagement) afin de donner une meilleure image,
- ✓ Faire mettre en valeur BAUGE sur le site des stations vertes (aujourd'hui presque inexistant) afin de promouvoir le tourisme. Géraldine LEROUX s'en occupe.

Commission site internet.

Le site est régulièrement mis à jour. L'actualisation des fichiers associations est pratiquement terminée. Des croisements de fichiers sont en cours pour les associations avec les listes actuelles. Les associations commencent à envoyer des informations.

Une réflexion a été posée, faut-il créer une page «jeunes» ? Le conseil municipal des jeunes peut-il servir de relais ?

Cette création aurait pour objectif :

- ✓ Faire mieux connaître BAUGE aux jeunes, par l'intermédiaire du site,
- ✓ Savoir quelles informations recherchent les jeunes, dans le but de toujours améliorer le site.

Monsieur WASNER se charge de contacter le principal du collège Chateaucain et Jean-François CULLERIER celui de Notre Dame afin d'avoir leur avis, ainsi que celui des professeurs de technologie.

Il est demandé à tous de balayer à nouveau le site et de faire part des nouvelles modifications et ajouts à apporter en 2009 ; Une réunion sera peut être envisagée exclusivement sur ce point.

Commission « visuel »

Le blason a été redessiné, le texte «entre histoire et nature» et l'adresse web sont de polices différentes (arrondies pour l'une et droite pour l'autre) pour distinguer l'histoire, donc le passé du présent avec une police plus moderne.

La réflexion d'un partenariat avec l'IRCOM ou autre école supérieure de communication a été lancée. Cette opportunité permettrait de travailler sur des projets ponctuels avec un stagiaire, futur logo, nouvelle signalétique dans la ville, dans la mairie ou autre idée. Jean-François CULLERIER prend en charge les contacts.

Un projet de banderoles pour les manifestations associatives est à l'étude. Jean-Luc BREVET établira un cahier des charges afin de pouvoir contacter des entreprises et étudier les différents devis.

Commission bulletin – kiosque.

Le bulletin municipal est présenté en avant première. Il va être distribué prochainement par les agents municipaux.

Prochaine réunion pour le kiosque de Mars 2009 : jeudi 12 Février 2009.

Marie REVEAU a accepté de lancer un concours pour la réalisation des affiches de «Baugé la secrète» et de «la fête de la musique».

Un tract pour annoncer les futures manifestations organisées par la ville va être créé, le titre proposé est : BAUGE EN FÊTE. Jean-François CULLERIER se charge de la réalisation.

Un ticket culture devrait être créé, et pour cette année, en accord avec le cinéma. Un tract distribué aux enfants par les écoles, après accord des directeurs, semble le meilleur moyen de diffusion pour faire connaître le TICKET CULTURE et son champ d'application.

Un article intitulé «A Propos des Travaux» serait à rédiger dans le kiosque afin d'informer les usagers de leur avancement notamment en ce qui concerne le Centre René d'Anjou et la zone commerciale d'activités.

Les résultats des enquêtes sur la communication de la ville de Baugé, auprès des associations sportives et du club des fleurs d'argent ont été présentés. Les associations ont répondu en nombre ; beaucoup plus décevant pour les seniors des fleurs d'argent. Dans l'ensemble, il y a quelques idées mais pas suffisamment d'informations précises. Il a été décidé de ne pas continuer ce genre de questionnaire pour le moment.

Budget communication

Une présentation des points importants inscrits dans le budget et à voter par le conseil municipal, est présenté à la commission et aux membres. Un poste partagé avec la culture et l'accueil au public est réalisable. Ce poste est devenu possible par un besoin de personnel lié à la mise en place de la future station biométrique. Des panneaux d'informations municipaux seront installés dans les quartiers et sont inscrits au budget (1 à 3 suivant le prix) avec un plan d'installation sur plusieurs années. L'installation d'un poste vidéo dans l'accueil de la mairie est différée sur 2010.

Fin de la réunion 23 Heures 15.

COMMISSION CULTURE
REUNION DU 3 MARS 2009
COMPTE RENDU

ORGANISATION DE LA SEMAINE DU SOUVENIR DE LA DEPORTATION DU 24 AVRIL AU 3 MAI 2009

Etaient Présents : Marie-Odile BOULETREAU, Joseph ERGAND, Paulette GEMIN, Françoise PALOMBA, Roger POITEVIN, Hélène CABRILLAC, Sébastien MEUNIER, Josy FRABOULET, Gérard GREGOIRE, Gérard SAMSON, Pierre FRESNEAU, Marie-Laure LEVEL, Marie-Cécile EFFRAY, Philippe PEAN, Sylvie MORILLON, Odette CREMOIS, Michel BOYEAU, Terry ROSE, Serge REVEAU, M. BERTHOULOUX

Préparation de l'inauguration le vendredi 24 avril

Une marche est organisée avec les écoles et collèges de Baugé. Elle partira du collège Chateaucain à 13h30. Huit collégiens porteront la bannière. Les collégiens passeront devant l'école primaire l'Oiseau-Lyre, les élèves s'inséreront dans le cortège qui passera devant la fontaine à 14h où les attendront les élèves de St Joseph qui s'inséreront à leur tour.

Le cortège descendra par la Rue Basse pour se rendre au monument aux morts.

Les élèves marcheront en silence rangés par 5 ; ils seront vêtus d'un jean et d'un haut blanc.

Ils porteront une fleur blanche (ces fleurs seront distribuées auparavant dans chaque établissement)

Monument aux morts à 14h30

Des élèves déposeront la bannière devant le monument et chaque enfant une fleur blanche sur la bannière pendant que la Compagnie du Roy lira des articles de la déclaration des Droits de l'Homme.

Les élèves, accompagnés de la chorale Baugissimo et de l'U.M.B. chanteront le chant des partisans, le chant des marais et La Marseillaise. Voir avec les Cadets du Baugeois pour les sonneries.

Discours du président de la fondation et du maire de Baugé,

Lâcher de colombes.

Prévoir :

- Le parcours exact pour bloquer la circulation (voir avec la gendarmerie),
- Les fleurs : voir un ou plusieurs fleuristes qui pourraient offrir les fleurs,
- Les Services Techniques de la ville pour préparer autour du monument, marquer des emplacements au sol pour placer les élèves, prévoir une estrade, une sono pour les discours, un barnum, des chaises pour les personnes âgées.
- Un carton d'invitation pour la cérémonie,
- Un vin d'honneur pour les adultes,

Après la cérémonie, les fleurs déposées sur la bannière seront rapportées dans la salle d'exposition.

Les discours des officiels se feront dans l'exposition après le départ des enfants.

Samedi 25 avril

- 11 heures : Cérémonie au monument aux anglais avec une prise de parole en anglais de Monsieur. POITEVIN, président de la fondation et d'un représentant de la municipalité suivi du «God save the Queen» joué par l'U.M.B.
- 11h30 : baptême d'une rue «rue de la Liberté»
- La Viva propose un concert gratuit au Centre René d'Anjou à 20 H 30. Monsieur BOYEAU Michel demande l'installation d'un podium à 3 niveaux pour 50 chanteurs.

Prévoir une collation et un verre de l'amitié à la fin du spectacle pour les choristes.

Dimanche 26 avril

Table ronde avec témoignage de déportés au Centre René d'Anjou à 14 Heures. Une délégation ira à Clefs pour la commémoration des bûcherons juifs. Mr CHMIDLIN a demandé à participer à cette table ronde.

Lundi 27 avril

Exposé de Monsieur JACOBSON sur la shoah au Centre René d'Anjou à 20 Heures 30.

Mardi 28 avril

Lectures à la bibliothèque de 20 Heures 30 à 22 Heures 30 avec des intermèdes musicaux et avec la participation de l'association laïque qui proposera des textes de Max MENARD.

Mercredi 29 avril

Film sur les camps de concentration de 1933 à 1945 au C.R.A. à 20h30.

Jeudi 30 avril

Soirée culturelle

Mme MORILLON écrit une pièce qu'elle jouera avec une petite fille. La petite fille interroge sa mamie sur la période de la déportation. L'histoire jouée servira de fil rouge pour insérer les différents chants et textes interprétés par Baugissimo, l'école de musique et des élèves du collège Chateaucoin.

Chercher une personne capable de gérer le son. Philippe PEAN s'occupe de l'éclairage.

Exposition du 24 avril au 3 mai au CRA

Madame CREMOIS prépare des panneaux avec des textes et des photos extraits de documents de l'époque.

Le 2 mai, Madame GEMIN propose des temps de lecture à l'expo dans l'après-midi.

Exposition de Terry Rose

Terry Rose a réalisé des portraits en lien avec la shoah et propose d'installer une expo dans le hall de la mairie.

Répétition de chants pour la cérémonie au monument aux morts

- Une répétition avec l'U.M.B. dans chaque école, date à fixer,
- Vendredi 3 avril répétition avec l'U.M.B. et Baugissimo, à 14h au C.R.A. pour les 2 écoles primaires, à 15h au collège Chateaucoin.
- Répétition générale le 23 avril à 10h pour tous au collège Chateaucoin.

Participation du cyber centre qui propose de faire un reportage des moments forts de la semaine du souvenir.

A prévoir

- ✓ Les fleurs blanches à fournir aux scolaires, qui les rapportent au C.R.A. ?
- ✓ Préparation autour du monument : marquage des emplacements, sono, barnum, chaises,
- ✓ Cartons d'invitation,
- ✓ Vin d'honneur,
- ✓ une pancarte pour le baptême de la rue de la Liberté,
- ✓ un podium à 3 niveaux pour 50 chanteurs, des éclairages en hauteur, quelques tables pour installer un stand, une collation et verre de l'amitié pour les choristes. (La Viva),
- ✓ Un repas offert au 3 déportés, qui les accompagne ?
- ✓ Pour la soirée culturelle, installation des projecteurs le mercredi après-midi, besoin de 2 pers. des Services Techniques (2h), les podiums ? fournir du fil barbelé.
- ✓ Les colombes ?

COMMISSION CULTURE
REUNION DU 5 Mars 2009
COMPTE RENDU

Etaiet Présents : Martine HERVE, Annick ROGER, Marie-Jeanne MARTIN, Annick BATILLIOT, Jean-Claude LEGENDRE, Paulette GEMIN, Véronique GOUNAUD, Marie REVEAU, Marie-Odile BOULETREAUX, Madame HANQUART.

CINEMA D'ANIMATION DU LUNDI 9 AU DIMANCHE 22 MARS

Présentation de l'expo qui est installée au C.R.A. intitulée « Pierre et son oie » et organisation des permanences.

COURS MUNICIPAUX DE DESSIN

Règlement intérieur :

Sur la demande de Marie REVEAU, professeur de dessin, l'article 8 est complété car certaines familles sont souvent en retard pour récupérer leurs enfants à la fin des cours.

Proposition :

Les parents ont l'obligation de conduire leurs enfants jusqu'à la salle de cours pour s'assurer de la présence du professeur. Ils doivent les récupérer dès la fin du cours, ceux-ci n'étant plus sous la responsabilité du professeur.

Présentation d'une ébauche pour l'affiche de la fête de la musique

Les élèves des cours de dessin ont préparé des dessins pour faire l'affiche de la fête de la musique. Un choix définitif sera fait d'ici quelques semaines, les dessins non retenus seront exposés dans le hall de la mairie.

Baugé la secrète :

Mmes GEMIN et CONRARDY se chargent de rechercher des lieux pour les peintres pour repérer des endroits peu ou mal connus, des détails insolites, pour avoir une vision différente de Baugé.

Véronique GOUNAUD a travaillé sur l'affiche de Baugé la secrète, 3 affiches sont retenues, le choix définitif sera effectué lors de la prochaine réunion.

Un flyer viendra compléter l'affiche avec les renseignements suivants :

- ✓ Baugé la secrète - dimanche 14 juin
- ✓ Concours de peintres dans la ville avec vote du public.
- ✓ Découvrez Baugé et ses multiples facettes avec les peintres dans la ville.
- ✓ Exposition vente de livres anciens autour du kiosque.
- ✓ Animation musicale
- ✓ Exposition du 5 au 14 juin au CRA
- ✓ Visite libre tous les après-midi de 14h30 à 17h30
- ✓ Vote du public

Pour promouvoir notre manifestation, elle a été inscrite sur un site de concours et de manifestations liés à la peinture sur toute la France. Nous participons également à l'élaboration d'un fichier qui recense les adresses de 1170 peintres. Cette plaquette « Peintures en Anjou » est un document de communication commun à 11 communes du Maine et Loire.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SOCIALE DU 14/03/09

1°) Plan Départemental de l'Habitat

Dans le cadre de la politique départementale, il convient de réfléchir à la mise en place de cette politique de l'habitat social pour les 5 à 6 années à venir, en effet, le nombre de logements sociaux répartis sur les différentes communes de la CCB va augmenter de façon importante pour les années futures. Il s'agit donc de se positionner par l'intermédiaire du SCOT pour le nombre de logements sociaux à Baugé.

Ce Plan Départemental de l'Habitat permet d'accorder des aides financières aux communes qui s'inscrivent dans ce programme et le PLU aidera aussi dans ce sens à déterminer la qualité de logements à caractère social, par exemple, envisager de nouvelles constructions écologiques (habitat hie).

2°) Conseil Municipal des Jeunes avec Mme Vanessa Nouchet :

Présence des membres du CMJ ce soir aux élus de Baugé pour se familiariser avec le déroulement d'un Conseil Municipal des adultes.

Vanessa transmet les différents comptes-rendus des réunions du CMJ à la municipalité élargie par mail et demande que chacun fasse la même chose de façon à suivre les divers travaux engagés par chaque adjoint ou conseiller délégué.

Le CMJ est dynamique. Encadré par Mme Nouchet et Martine Bodin, les jeunes ont beaucoup d'idées et de projets pour notre ville. Ils sont divisés en 3 groupes de travail :

- l'aménagement des espaces jeux (parcours santé)
- le stationnement des voitures à Baugé : ils réfléchissent à une journée sans voiture?
- l'environnement avec un travail en partenariat avec Mme Elisabeth Trillon, référente dans le domaine de l'écologie et du Bio.

3°) Le chantier-école :

En sommeil depuis quelques semaines, il convient aux élus concernés de continuer le projet en cours avec les différents partenaires pour pouvoir continuer ce qui a été amorcé. A suivre

4°) Les jardins familiaux :

Une réunion a eu lieu le 08/01/2009 et le compte-rendu a été transmis à Mme Annette Samson par le centre social.

Une 2^{ème} rencontre s'est déroulée le 03/02/09, avec l'idée d'envisager la création de ces jardins sur un terrain prêté par la Maison de Retraite Anne de Melun, sous couvert de Mr Morceau, directeur, et du Conseil d'Administration. Ce projet est en cours d'élaboration

5°) Le Pédibus :

Après plusieurs réunions avec les directeurs des écoles « l'Oiseau-Lyre » et « St Joseph », les parents d'élèves, Mr Vinet -représentant les Pays des Vallées d'Anjou- Mme Christine Raimbault et des élus du canton intéressés par ce projet, le pédibus fait son chemin...

Un questionnaire a circulé auprès des enfants de l'école publique de Baugé et apparemment, le projet séduit les enfants et certaines familles baugeoises. Le retour positif de cette enquête est environ de 40% et une réunion publique restituera bientôt les résultats aux parents intéressés par ce projet.

Si ce pédibus peut voir le jour, une journée test aura lieu en Juin pour débiter de façon officielle en Septembre 2009, en espérant, bien-sûr, que des bénévoles voudront bien accompagner les enfants sur le parcours défini - parents d'élèves ou retraités volontaires et responsables de la sécurité des enfants selon un calendrier établi par avance. Avis aux amateurs marcheurs.

➔ Monsieur BOYEAU fait le point de l'état d'avancement de la programmation relative au Centre René d'Anjou ainsi que l'état d'avancement du projet « stade Beauregard ».

21) Marchés Publics - Aménagement de deux salles de l'Hôtel Dieu : salle de la communauté et salle du réfectoire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du marché de travaux « Aménagement de deux salles à l'Hôtel Dieu : salle de la communauté et salle du réfectoire » il y a eu des modifications qui ont entraîné une moins value sur le lot n°9 – Menuiseries Extérieures

Il en découle la nécessité de passer un avenant n°1 :

- lot n°9 – Menuiserie Extérieure – GCMenuiserie - 9 463, 20 € HT

Monsieur le Maire précise que le montant du marché initial, pour ce lot, était de 29 961, 69 € H.T. Le montant du marché est porté, avec l'avenant n°1, à 20 498, 49 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VU le marché de travaux « Aménagement de deux salles à l'Hôtel Dieu : salle de la communauté et salle du réfectoire », lot n°9 Menuiserie Extérieure ;

VU le montant initial du marché, à savoir 29 961, 69 € H.T. ;

- Approuve l'avenant n°1 :
 - o lot n°9 – Menuiserie Extérieure – GCMenuiserie - 9 463, 20 € HT
- Précise le nouveau montant du marché, à savoir 20 498, 49 € H.T.
- Mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

22) Comité Consultatif Finances – candidature de M. MICHAUD Guy

Monsieur ERGAND rappelle à l'assemblée les règles des comités consultatifs « après trois absences, même excusées, le membre défaillant est rayé d'office ». Monsieur ERGAND informe qu'un des membres du comité consultatif a été absent à plus de trois reprises, sans excuse. Par conséquent il propose de rayé ce membre et d'accepter la candidature de M. MICHAUD Guy.

Il appartient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'intégrer M. MICHAUD Guy, au comité consultatif « finances »
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Fin de la séance 23 h 50

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2008)

N°	DATE	THEMES CONCERNÉS	MOTIFS	Visé Ss-Préf	Affiché à l'accueil
2009-004	03/02/2009	Assurance	Remboursement sinistre assurance Dégradations Feux tricolores le 03/06/2006 BILLET Guillaume - 5 x 50 € + 91,54 € = 391,54 €	09/02/2009	18/02/2009
2009-005	18/02/2009	Assurance	Remboursement sinistre assurance Dégradations Eclairage Public le 11/12/2007 suite à incendie Rue des Vieux Jardins GROUPAMA - 164,28 € sur 514,28 € de dégâts => franchise de 350 €		